



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 77754

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'urgente nécessité de revoir les modalités de fixation du prix du lait, afin que les industriels ne puissent plus imposer aux producteurs un prix inférieur à leurs coûts de production. Il lui rappelle que plus de 50 % du lait collecté en France est valorisé sur le marché intérieur, de sorte que les industriels ne peuvent se contenter d'aligner le prix du lait français sur le prix le plus bas pratiqué au niveau européen sans tenir aucun compte des autres critères à pendre en considération. De nombreuses exploitations laitières sont aujourd'hui au bord du dépôt du bilan. À défaut d'une remontée rapide, significative et durable du prix de lait, nombre d'entre elles ne pourront plus tenir bien longtemps et devront cesser leur activité. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre afin d'assurer une répartition plus équitable de la valeur ajoutée permettant aux producteurs laitiers de vivre de leur métier.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2010, le prix du lait est en hausse par rapport à l'an dernier grâce aux mesures prises par le Gouvernement et aux mesures communautaires obtenues par la France. Le 30 mars 2010, l'interprofession s'est engagée à définir, avant le 31 mai 2010, de nouveaux indices d'évolution de marché. Pour être utile au renforcement de la compétitivité de nos entreprises, ces indices devront prendre en compte les écarts de compétitivité avec l'Allemagne et les coûts de production des producteurs français. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, préparée avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, a pour objectif de stabiliser le revenu des agriculteurs, notamment grâce à des contrats écrits et de renforcer les interprofessions. Les relations commerciales entre les agriculteurs et leurs acheteurs seront également rééquilibrées par le renforcement du rôle de l'Observatoire des prix et des marges, ou l'interdiction des remises, rabais et ristournes. Elle est en cours d'examen au Parlement. Par ailleurs, l'attention du commissaire européen chargé de la concurrence, M. Joaquin Almunia, a été appelée sur l'absolue nécessité d'adapter le droit de la concurrence européen afin de renforcer le poids des producteurs laitiers face aux industriels et aux distributeurs. À l'échelle européenne, l'avenir de la politique agricole commune (PAC) fait l'objet d'une grande vigilance. Le 10 décembre 2009, l'appel de Paris a été lancé pour une politique agricole et alimentaire commune forte, avec vingt et un autres États membres favorables à une nouvelle régulation des marchés agricoles. Les axes politiques visent à aider les agriculteurs à mieux faire face à la volatilité du marché, à construire des stratégies économiques au sein des filières de production, ainsi qu'à garantir une régulation à l'échelle européenne qui permette de stabiliser les prix et les revenus des agriculteurs. L'Espagne, qui assume la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2010, a repris à son compte cette dynamique et poursuit la réflexion sur l'avenir de la PAC. Enfin, le commissaire européen à l'agriculture, Dacian Cioloș, s'est engagé à proposer des mesures en faveur du secteur laitier avant la fin de l'année 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77754

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4849

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6593